

2020 - 2022

## Mesure

Accompagner les entreprises industrielles dans l'utilisation de sources de chaleur moins émettrices de CO2 comme la biomasse ou les CSR.

En fonction des AAP.

ETI, PME et TPE industrielles

## Conditions d'éligibilité

### Appel à projet – Chaleur Biomasse

*Nouveau mécanisme de soutien au fonctionnement pour compenser les coûts additionnels liés à l'utilisation de combustibles décarbonés. L'objectif est de faciliter la transition vers la chaleur industrielle bas carbone et l'usage de chaudière biomasse plutôt que charbon, fuel ou gaz.*

- Premier AAP chaleur biomasse-carbone BCIAT 2020 lancé et clos depuis le 23 octobre 2020 à 15h
- AAP complémentaires à venir en 2021 et 2022.

### Appel à projet – Chaleur CSR

*Mécanisme de soutien au fonctionnement pour la chaleur industrielle issue de Combustibles Solides de Récupération. Il s'inscrit à la fois dans une logique de réduction des émissions de CO2 liées à la production de chaleur industrielle et dans une politique de développement de l'économie circulaire.*

- Appel à projet Energie CSR 2021 pour des projets de chaleur CSR le 20 octobre 2020 : les premiers dossiers sont attendus avant le 14 janvier 2021 à 11h.
- Une seconde vague de dossiers est attendue avant le 14 octobre 2021 à 11h.

- Les 2 dispositifs font l'objet d'une notification auprès de la Commission européenne. Le versement des aides du dispositif n'interviendra qu'après sa validation par la Commission.

## Ressources utiles

- ✓ AAP pilotés par l'[ADEME](#)
- ✓ Les versements seront assurés par l'[Agence de Services et de Paiements \(ASP\)](#)
- ✓ Pour retrouver le cadre de l'AAP « Chaleur CSR » publié par l'ADEME - [Cliquez-ici](#).

Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, contactez-nous :

- Michelle DELCROIX FIALEIX, Conseiller Environnement & Economie Circulaire
- [Michelle.DELCROIXFIALEIX@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:Michelle.DELCROIXFIALEIX@nantesstnazaire.cci.fr)
- N° 02 40 44 63 74 / 06 23 86 92 36